

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 mars 2016 à 20 h 30**

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE – Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON - Didier JOURNET – Gérard LANTENOIS - Romain BURON - Henri HÉRON.

Excusées : Cécile MÉRY - Céline SAUCET.

Absent : Néant

Secrétaire : Jean-Philippe LAURENT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2016

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 5 janvier 2016. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Documents de travail : comptes administratifs 2015 et budget primitif 2016 ont été adressés à chaque conseiller.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – CCAS

(7 votants sous la présidence de M. Daniel BELLAYE – Madame le Maire ayant établi le C.A. n'a pas le droit de le voter)

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 185,13 €
Recettes	466,44 €
Résultat	- 718,69 €
Report Résultat N-1 (excédent)	718,69 €
Résultat de l'exercice	0,00

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2015 est approuvé.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – CCAS

Le compte de gestion 2015 dressé par M. SOUBIRAN, trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres votants.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – Assainissement

(7 votants sous la présidence de M. Daniel BELLAYE – Madame le Maire ayant établi le C.A. n'a pas le droit de le voter)

EXPLOITATION

Dépenses	836,32 €
Recettes	1 295,19 €

Résultat **458,87 €**

Report Résultat N-1 (excédent)	8 384,11 €
--------------------------------	------------

Excédent d'exploitation	8 842,98 €
-------------------------	------------

INVESTISSEMENT

Dépenses	152,74 €
Recettes	566,91 €

Résultat **414,17 €**

Report Résultat N-1 (excédent)	12 576,29 €
--------------------------------	-------------

Solde d'exécution	12 990,46 €
-------------------	-------------

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2015 est approuvé. Il présente un excédent d'exploitation de 8.842,98 € et un excédent d'investissement de 12.990,46 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – Assainissement

Le compte de gestion 2015 dressé par M. SOUBIRAN, trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve. Il donc est approuvé à l'unanimité des membres votants.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015 – Assainissement

La section d'investissement présentant un excédent, et n'ayant pas de restes à réaliser, l'affectation sera de 00 €; les résultats de chacune des sections d'exploitation et d'investissement seront repris tels que figurant au compte administratif 2015 soit :

- Investissement – recettes (001) pour 12 990,46 €.
- Exploitation – recettes (002) pour 8 842,98 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – Commune

(7 votants sous la présidence de M. Daniel BELLAYE – Madame le Maire ayant établi le C.A. n'a pas le droit de le voter)

FONCTIONNEMENT

Dépenses	271 806,02 €
Recettes	329 948,09 €

Résultat **58 142,07 €**

Report Résultat N-1 (excédent)	175 733,30 €
--------------------------------	--------------

Excédent de fonctionnement	233 875,37 €
----------------------------	--------------

INVESTISSEMENT

Dépenses	75 067,98 €
Recettes	62 243,65 €

Résultat **-12 824,33 €**

Report Résultat N-1 (déficit)	-34 300,74 €
-------------------------------	--------------

RAR dépenses - 6 498,00 €
RAR recettes 4 107,00 €

Besoin de financement	-49 516,07 €
-----------------------	--------------

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2015 est approuvé. Il présente un excédent de fonctionnement de 233.875,37 € et un déficit d'investissement de 49.516,07 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – Commune

Le compte de gestion 2015 dressé par M.SOUBIRAN, trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres votants.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 – Commune

Compte tenu du déficit d'investissement 2015 de 47.125,07 €,
des restes à réaliser : en dépenses pour 6.498,00 €
en recettes pour 4107,00 €,
il y a lieu de prévoir une affectation de 49.516,07 € pour régler les dépenses d'investissement 2015.

L'**excédent de fonctionnement** sera alors repris au budget 2016 pour **184.359,30 €**, de même que le **déficit d'investissement** pour **47.125,07 €**.

VOTE DES SUBVENTIONS

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- **VOTE** les subventions 2016 suivantes

OCCE Coopérative scolaire de Nogent-St Georges	400,00 €
Association des Parents d'Elèves de Nogent-St Georges	100,00 €
La Patriote de Bonnétable	100,00 €
Association des ACPG et AFN de St Georges-du-Rosay	70,00 €
AFM Téléthon Délégation de la Sarthe	50,00 €
ADAPEI de la Sarthe	50,00 €
<i>Prévention routière</i>	
<i>Compte 6574</i>	770,00 €

- **PREND NOTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.
- **DECIDE** de reporter le vote des subventions concernant la Prévention Routière dans l'attente d'obtenir des informations complémentaires.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Madame Le Maire présente les différents projets susceptibles d'être inscrits sur le budget primitif 2016 :

Budget assainissement

- Réparation d'une partie de la clôture autour de la station et bouchage de petites fissures diverses.

Budget Commune

- Réfection du bâtiment de la place de la Bascule : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE) viendra présenter différents projets d'aménagement vendredi 18 mars. Ces travaux pourront être subventionnés en partie par Le Perche Sarthois et le Conseil Départemental.
- Remise en état du Lavoir : le CAUE est compétent pour nous accompagner dans ce projet. Des subventions sont également possibles si 3 devis sont effectués. La demande de travaux sera soumise à l'Architecte des Bâtiments de France.

- Achat d'un petit aspirateur pour la mairie et d'un plus gros aspirateur ou d'une auto-laveuse pour la salle polyvalente.
- Achat d'une tronçonneuse plus adaptée aux travaux d'entretien effectués par l'agent municipal.
- Frais d'étude estimés à 24.000 € pour les futurs travaux de l'Eglise.
- Achat de mobilier pour la Mairie.
- Achat de poteries pour l'Eglise.
- Achat d'illuminations de Noël.
- Suite aux accidents signalés par les habitants, étudier la possibilité d'un aménagement de la voirie route de Dehault afin de faire ralentir les véhicules.
- Achat de goudron pour entretien des chemins et routes goudronnées (deux devis reçus estimation 5000€)
- Changement des barilletts des serrures de la salle polyvalente.
- Changement des radiateurs de la petite salle communale.
- Réparation de la panne des luminaires route de la Bosse.

Monsieur Gérard LANTENOIS soumet aux membres du conseil les travaux suivants :

- l'aménagement de l'allée centrale du cimetière (modifier le revêtement) permettant ainsi de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

EXTENSION DU RESEAU ERDF PARCELLE C n°828

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de la délibération du 18 mai 2015 et suite à l'estimation transmise par ERDF, il avait été prévu au budget par décision modificative la somme de 3.452,07€ HT au compte « 21538 » pour l'extension du réseau sur la parcelle de M et Mme SAUCEY.

Les travaux d'extension n'ayant pas été réalisés en 2015, cette somme a été inscrite en Reste à réaliser pour l'année 2016.

Les membres du conseil constatent, après réception du courrier du 29 janvier, que le montant du devis définitif dû à ERDF pour l'extension du réseau représente une somme supérieur à l'estimation initiale soit 3.627,80€ HT (+ 175,73€ HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame Le Maire à régler la facture.
- PREND NOTE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget primitif 2016 chapitre 21 - art 21538 « autres réseaux ».

CONVENTION D'OCCUPATION POUR INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil municipal ce qui suit :

Afin de déployer le Réseau d'Initiative Publique Très haut Débit de la Sarthe, le Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique doit installer une armoire de rue, dite « Point de Mutualisation » (PM) dans la commune de Saint Georges du Rosay, rue de la Mairie, le long de la Cheronne, sur la parcelle cadastrée n° 228 section AB.

L'emplacement retenu se situant sur le domaine privé communal, une convention d'occupation doit être signée entre le Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique et la commune. Des plantations devront être faites et prise en charge par le Syndicat afin de faciliter l'intégration paysagère du « Point de Mutualisation ».

Après avoir consulté le dossier d'implantation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention d'occupation.

REMERCIEMENTS DU VELO CLUB YVRE L'EVEQUE

Madame Le Maire informe le Conseil qu'un courrier de remerciements a été adressé à la commune par le vélo Club Yvréen suite à la mise à disposition de la salle des fêtes lors de la randonnée cycliste au profit du téléthon.

DEPART DE MONSIEUR PIRES LOGEMENT 4 COUR DU PORTAIL

Madame Le Maire informe le Conseil que M PIRES a quitté son logement 4 Cour du Portail depuis le 1^{er} février 2016.

Monsieur BURON pose la question de la future destination du logement. Il en sera décidé ultérieurement.

COMPTE RENDU SATESE – VISITE ASSISTANCE STATION EPURATION

Madame Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du compte rendu de la visite du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration du 22 octobre 2015.

Il a été relevé quelques disfonctionnements par temps humide. Il convient de prendre contact avec la SAUR afin de prévoir une remise en état de bon fonctionnement de la station.

QUESTIONS DIVERSES

- Le contrat avec l'entreprise DDDHS chargée de la dératisation a été renouvelé. Cependant il a été demandé à l'entreprise de fournir systématiquement une preuve de son passage ainsi qu'un compte rendu de ses interventions.
- Dans le cadre de la mise en place de circuits touristiques « La Sarthe à Vélo » initié par Le Pays du Perche Sarthois, la commune a donné son accord au projet de boucles à Vélo ainsi que pour l'implantation d'une signalétique directionnelle.
- Suite à une réunion avec la commune de Saint Aubin des Coudrais et après réception du devis, le Conseil municipal donne son accord pour financer l'achat des matériaux nécessaires à la remise en état du chemin rural « Les Maisons Neuves ». Le montant du devis est reparti entre les Communes de Saint Aubin de Coudrais et de Saint Georges du Rosay soit une participation nous concernant de 350€.
- Monsieur GREMILLON signale un impact sur le miroir de carrefour installé à la sortie du lotissement de la rue Gustave Lallier. Il sera envisagé de le changer s'il venait à se dégrader davantage.
- Monsieur GREMILLON fait savoir que les habitants, mitoyens de l'atelier communal (rue de la Mairie), se sont plaints auprès de lui de ne pouvoir accéder à leur compteur d'eau.

Séance levée à 21h55.